



Un Toit, c'est un Droit pour Tou-te-s !

Disposer d'un logement décent et indépendant est un besoin essentiel pour chaque personne, pour chaque famille.




- Aujourd'hui, **les migrants en attente de régularisation** ne peuvent pas accéder au logement social et sont souvent contraints de se loger chez des propriétaires privés « indéliçats », offrant des logements dégradés ou exigus, avec des loyers excessifs...
Le refus de la Préfecture de régulariser ces personnes alimente une « économie informelle » et un secteur de logement « hors la loi », tel ce propriétaire qui exige un dépôt de garantie correspondant à 6 mois de loyer alors que la loi de 89 le limite à 1 mois !
- Même le droit à l'hébergement leur est refusé, malgré les dispositions législatives qui reconnaissent un droit inconditionnel à un hébergement durable pour toutes les personnes en situation de détresse, quelle que soit leur situation administrative.
A plusieurs reprises, la commission de médiation, placée auprès du Préfet, a rejeté la demande d'hébergement au motif que le demandeur était en situation irrégulière. Suite à un recours soutenu par DAL54, le Tribunal administratif de Nancy a annulé une décision de rejet.
- **Les demandeurs d'asile** sont hébergés dans des CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) dans des conditions souvent minimales (vétusté et exigüité des locaux, manque d'entretien des communs...). Si leur demande d'asile est rejetée, ils peuvent être expulsés des CADA sans solution d'hébergement, même pendant la trêve hivernale.
- Enfin **les personnes et familles disposant d'un titre de séjour (ou "françaises issues de l'immigration")**, font parfois l'objet de discriminations du fait de leur origine, réelle ou supposée.
Une étude publiée fin 2017 par un laboratoire du CNRS pointait Nancy comme une des villes les plus discriminantes en matière d'accès à un logement.



Pour le droit à un logement décent et indépendant pour tou-te-s !

Les associations « Droit au Logement », « Un Toit pour les Migrants » et « Réseau Education sans Frontières » exigent

- La régularisation de tous les sans-papiers ;
- Le droit à un logement décent et indépendant pour tous ; la levée des restrictions administratives pour l'accès à un logement social ;
- Le respect par les services de l'Etat de l'inconditionnalité du droit à l'hébergement ;
- L'amélioration des locaux des structures d'hébergement ;
- L'arrêt de toute expulsion (CADA, CHRS, Logement) sans relogement.

| | |
|---|--|
|  | Droit au Logement – DAL54 03.83.30.31.32 association-droit-au-logement @orange.fr |
|  | Un toit pour les Migrants untoitpourlesmigrants@orange.fr |
|  | Réseau Education sans Frontières resf54@free.fr |